

Ricochets

N°10 • décembre 2011



DÉSHERBAGE DES ESPACES VERTS

Mieux et moins utiliser les pesticides

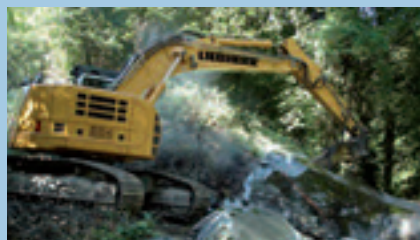
P 3



AMÉNAGEMENT DES SEUILS

Restaurer la continuité des cours d'eau

P 5



EAUX PLUVIALES MODE D'EMPLOI

Réfléchir à nos pratiques

P 9



A l'heure où le terme de « développement durable » est très (voire trop ?) largement utilisé pour apporter une valeur différente à des projets qui ont parfois difficulté à être défendus au regard seul de la valeur économique, j'aimerais ici regarder les actions du SYRIBT sous cet angle.

En effet, les opérations conduites dans le cadre du contrat de rivières Brévenne-Turdine, par le SYRIBT ou d'autres acteurs locaux, sont essentiellement perçues comme des actions à but environnemental. C'est bien là leur but premier, mais il me semble important de rappeler que nombre de ces projets allient également les volets sociaux et économiques, piliers de la philosophie du développement durable. Le volet social peut être illustré par le travail d'insertion réalisé au sein des deux brigades de rivière.

Quant au volet économique, il est plus difficile à cerner, mais il est assez aisé d'imaginer a contrario l'impact économique que des milieux naturels complètement dégradés auraient sur la société : imaginons un instant des rivières et nappes phréatiques impropres à produire une eau potable...

Le dernier pilier du développement durable est la participation des acteurs locaux. Même s'il n'est pas toujours facile à mettre en œuvre, nous nous efforçons, par l'organisation de visites, la mise en place de communication autour de nos projets, l'information régulière des membres du Comité de Rivière, etc. de l'honorer au mieux.

Je vous souhaite une très bonne lecture de notre 10^{ème} édition de Ricochets !

Paul PERRAS

Président du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine



La Turdine - Avauges

RÉTROSPECTIVE 2011

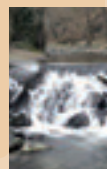
JANVIER

Janvier
Première rencontre des personnes volontaires pour participer au réseau "sentinelles"



Février
Commande groupée de matériel de désherbage alternatif pour les communes

Juillet
Déclaration d'intérêt général pour les plans de gestion de la ripisylve et des atterrissements



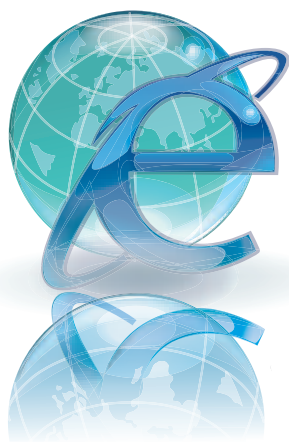
Juillet
Déman
Randon

Programme de restauration hydraulique et écologique : première étape...

Après de longs mois à essayer de caler le financement des opérations de création de zones de sur-inondation en amont des zones vulnérables aux inondations, le lancement de l'appel d'offres pour le recrutement des maîtres d'œuvre de ces opérations est effectif. Le choix du ou des candidats se fera en début d'année 2012 et la phase d'élaboration des dossiers réglementaires pourra alors se dérouler, en parallèle avec les missions techniques (topographie, géotechnique). Le maître d'œuvre retenu sera l'intermédiaire entre le SYRIBT et les entreprises travaillant sur le terrain.

Surfez sur Brévenne et Turdine !

D'ici quelques mois, le site internet du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine verra le jour. Il permettra à tous de suivre l'actualité du contrat de rivières, de mieux connaître les milieux aquatiques du bassin, aux enseignants de bénéficier d'un espace ressource pour travailler sur le thème de l'eau, etc. Nous ne manquerons pas de vous informer de notre arrivée sur la toile...



QUOI DE NEUF ?

Entreprises en zone inondable : quelles solutions ?

Après les phases de concertation puis d'enquête publique qui se sont déroulées en 2011, la Direction Départementale des Territoires du Rhône devrait prochainement approuver le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant Brévenne-Turdine. Ce PPRI va imposer certaines mesures aux activités en zone inondable. Afin d'apporter une aide aux entrepreneurs concernés, et dans le cadre d'un partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, une opération de conduite de diagnostics de vulnérabilité des entreprises aux inondations est en projet. L'idée serait de permettre à chaque industriel de réfléchir aux points problématiques dans son entreprise en cas de crue et d'y apporter des solutions (surélévation des stocks, mise hors d'eau de certaines machines, organisation de la reprise d'activité après l'évènement, etc.). Des informations seront diffusées en début d'année 2012 pour expliquer le dispositif.

2



Une entreprise inondée



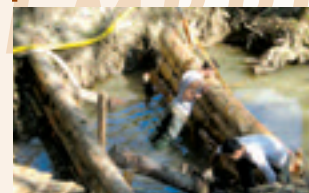
Remplacement du seuil de la rivière (Brussieu-Courzieu)

Août :
Travaux d'arasement des atterrissements dans l'Arbresle



Octobre
Lancement des marchés de maîtrise d'œuvre pour le programme de restauration hydraulique et écologique

Novembre
Fin du chantier d'aménagement du ruisseau du Perroquet à Joux



DU CHANGEMENT POUR LE DÉSHERBAGE DES COMMUNES !

Cette année encore, les communes du bassin versant ont poursuivi, avec l'aide de la technicienne du SYRIBT, le bilan de leurs pratiques de désherbage. Le but : moins et mieux utiliser les produits phytosanitaires lors de cette tâche.

En quoi consiste ce bilan des pratiques ?

Deux étapes sont indispensables avant tout changement : un diagnostic des pratiques actuelles et un plan de désherbage.

Le diagnostic : mieux utiliser les pesticides...

Le diagnostic permet d'aborder différents thèmes, le plus souvent soumis à réglementation, et d'apporter des solutions et des conseils pour améliorer certaines pratiques. Par exemple, sont passés en revue le local de stockage des produits, les tenues de protection (masque, combinaison, gants et bottes sont obligatoires), le remplissage et le rinçage des pulvérisateurs afin de réduire les risques de pollution pour l'environnement mais aussi pour la santé des utilisateurs et de la population

Le plan de désherbage : moins utiliser de pesticides...

Le plan de désherbage est le moment de remettre en question les pratiques actuelles et d'enclencher une réflexion sur les besoins en désherbage de la commune. Pourquoi désherber-on ? Par sécurité, par propreté, par esthétique ou encore par habitude ? Ainsi, toutes les zones ne nécessitent pas d'être désherbées avec la même intensité.



Pour cette étape, toutes les zones désherbées de la commune sont recensées, ainsi que la manière dont elles sont désherbées. Cet inventaire permet de classer ces différentes zones selon leur risque potentiel de pollution de l'eau. Ainsi, on déterminera, en fonction du type de surface (goudron, pavés, sable...), de la pente et des connexions à un réseau d'eau (caniveaux, bouches d'égout...), des zones à fort risque (en rouge) et des zones où le risque sera plus réduit (en vert). Enfin, pour chaque zone sera proposé un moyen remplaçant les produits chimiques pour la désherber. Ensuite, ... à la commune de jouer, en suivant ces conseils !



Carte des risques de pollution de l'eau

Moins de produits pour désherber, oui... mais par quoi faut-il les remplacer ?

Fin 2010, les agents et élus des communes du bassin versant ont pu assister à une démonstration de matériel de désherbage alternatif au chimique. Ils ont découvert des méthodes thermiques (à gaz, à vapeur, à air chaud...) ou mécaniques (brosse de débroussailluse...) ainsi que la mise en place de prairies fleuries et des broyeurs de végétaux permettant le paillage des massifs. Suite à cette rencontre, une quinzaine de communes ont décidé, début 2011, d'acheter du matériel de désherbage alternatif au chimique, afin de commencer à mettre en pratique leur plan de désherbage. Ainsi, certaines communes ont vu l'arrivée de désherbeurs thermiques ou de brosses.



Démonstration de matériel de désherbage

Une charte pour aller plus loin avec les communes...

Pour valoriser les communes réduisant leur consommation de produits phytosanitaires et inciter les autres à se lancer dans cette voie, le SYRIBT souhaite mettre en place une charte de désherbage. Les communes volontaires pourront devenir signataires et gravir des niveaux avec différents objectifs jusqu'à atteindre « zéro pesticide ». Affaire à suivre...

ZOOM TECHNIQUE

Du matériel de désherbage pour remplacer les produits chimiques



Désherbeur thermique au gaz



Désherbeur thermique infrarouge

Ces dernières années, de nombreuses techniques ont fait leur apparition, avec l'objectif de limiter l'utilisation des pesticides, aussi bien pour les professionnels que pour les jardiniers amateurs.

- Les méthodes thermiques consistent à créer un choc thermique sur les « mauvaises » herbes. Il suffit de chauffer la plante une ou deux secondes pour éclater ses cellules et observer son élimination après quelques jours. De manière générale, ce sont des méthodes utilisables sur tous types de surface (pavés, goudron, sablés...).
- Les méthodes mécaniques consistent à travailler le terrain pour arracher les plantes et parfois éliminer le substrat pour éviter leur repousse. On retrouve des techniques qu'on ne peut employer que sur des surfaces « dures » (pavés, goudrons...) comme les brosses adaptables sur une débroussailleuse ou une balayeuse. D'autres seront spécifiques à l'entretien de zones sablées comme les stades par exemple.

Il ne faut pas oublier le paillage ou bâchage des massifs fleuris qui permettent d'étouffer les mauvaises herbes, ou la mise en place de prairies fleuries évitant l'entretien de certaines zones.

Ainsi, en combinant plusieurs techniques, le désherbage des communes pourrait à terme se faire sans pesticides... bel objectif !



Brosse de désherbage adaptable sur débroussailleuse

3 QUESTIONS À...

Christian Collomb,
responsable des services techniques de Saint-Laurent-de-Chamousset

Qu'est ce qui a poussé votre commune à s'engager dans une démarche de réduction des pesticides ?

Je dirais essentiellement le souci de la protection des agents. En effet, utiliser des produits phytosanitaires pour le désherbage comporte des risques pour la santé humaine.

Concrètement, qu'est ce qui a été fait sur la commune pour diminuer l'utilisation des pesticides ?

Cette année, nous avons réduit les zones de traitement chimique. Cependant, la météo de cette année nous a obligés à encore utiliser des produits à certains endroits. Et puis nous avons acheté du matériel de désherbage alternatif : désherbeur thermique, brosse de désherbage adaptable sur une débroussailleuse et sur la balayeuse.

Pour les années à venir, quels sont vos projets dans ce domaine ?

J'aimerais qu'on arrive à ne plus utiliser ces produits, qu'on passe au « zéro pesticide ». C'est difficile de faire un bilan des résultats pour cette année, car 2011 a été une année particulière pour le désherbage, avec les grosses chaleurs au printemps et la pluie ensuite. De plus, nous avons reçu nos désherbeurs thermiques assez tard. Nous espérons pouvoir mieux apprécier les résultats en 2012.

ARASEMENT DU SEUIL DE LA RANDONNIÈRE SUR LA BRÉVENNE, COMMUNES DE COURZIEU/BRUSSIEU

Afin de permettre a minima la libre circulation des espèces aquatiques, et de manière optimale le transport naturel des sédiments de l'amont vers l'aval des cours d'eau, l'ensemble des opportunités d'aménagement des ouvrages en travers du bassin versant Brévenne Turdine sont saisies par le Syndicat de Rivières.

Le seuil du hameau de la « Randonnière », propriété du Grand Lyon, ne présentait aucun usage avéré et représentait un obstacle aux migrations piscicoles et au transit sédimentaire. Après accord avec le propriétaire, le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine a entrepris le démantèlement de cet ouvrage, au mois d'août 2011. Deux jours de travail ont été nécessaires.

La dynamique du cours d'eau semble se réinstaller progressivement, et le stock de plusieurs centaines de mètres cube de matériaux solides, autrefois bloqué en amont de l'ouvrage, réintègre le système global de la

Brévenne. Ce volume rendu au cours d'eau permettra, à l'échelle du tronçon, la limitation des phénomènes d'érosions de berges, une diversification des écoulements, la création d'habitats pour la faune aquatique.

Un suivi régulier de l'évolution du secteur permettra de quantifier l'impact de l'intervention sur les paramètres morphologiques du cours d'eau tels que les hauteurs et largeurs en eau lors des périodes sèches, la diversité des écoulements en amont et en aval de l'ancien ouvrage

En France, plus de 60 000 ouvrages de type seuils, barrages, écluses, vannages, ponctuent le profil des cours d'eau. Les espèces aquatiques doivent parcourir annuellement plusieurs dizaines de kilomètres pour accomplir leur cycle de vie. Elles sont les premières victimes de la présence d'obstacles à leur migration, obstacles dont bon nombre sont aujourd'hui sans usage.

5



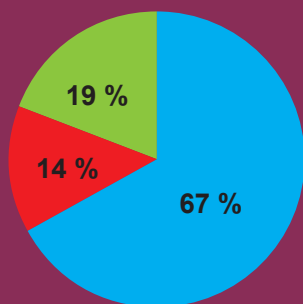
Seuil de la Randonnière avant travaux - mars 2011



Seuil de la Randonnière après travaux - août 2011

Après suppression du mur en travers, les matériaux piégés derrière la retenue glissent progressivement vers l'aval jusqu'à récupération de la pente naturelle du cours d'eau

EN CHIFFRES



Montant Total de l'opération : 4 200 € TTC

■ Agence de l'Eau : 2800 € (67 %)

■ Fédération Départemental de Pêche : 590 € (14 %)

■ SYRIBT : 810 € (19 %)

LE RÉTABLISSEMENT DE LA CIRCULATION PISCICOLE SUR LE PERROQUET, AFFLUENT DE LA TURDINE À JOUX

Le Perroquet est un affluent de la Turdine, en tête de bassin versant. Ce petit cours d'eau de 3 mètres de largeur moyenne seulement recèle de véritables trésors. La faune caractéristique des petits cours d'eau de tête de bassin versant y est bien représentée. À en juger par la taille des populations et la représentativité des classes d'âges, les communautés d'écrevisses à pieds blancs, de chabots, de truites fario ne sont pas menacées sur ce ruisseau.

Toutefois, deux obstacles infranchissables émaillent le profil de ce petit cours d'eau et limitent fortement les connexions entre les populations de la Turdine et celles du Perroquet.

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, dans le cadre de son second contrat de rivières, a donc décidé de travailler sur ces deux ouvrages afin de restaurer la circulation biologique et le transit sédimentaire autant que faire se peut.

Le premier volet de cette action vient de s'achever. Il consistait à fractionner une chute de 80 cm de haut en quatre chutes de 20 cm, hauteur considérée comme permettant un franchissement par toutes les classes de taille et en toutes conditions hydrologiques pour l'espèce cible, la truite fario.

Afin de ne pas défigurer le cadre bucolique du vallon, des pré-barrages en bois ont été préférés au béton et pour assurer l'étanchéité des ouvrages, la technique de la fuste a été employée. Cette technique ancestrale utilisée dans la construction des maisons consiste, à l'aide d'un compas spécifique, à dessiner les imperfections du tronc inférieur sur le tronc supérieur. En reprenant les motifs avec une tronçonneuse, on obtient une imbrication parfaite des troncs. L'étanchéité des joints a été réalisée avec de la mousse prélevée sur site.

Les entreprises de paysage « Lila Paysage » et « Ro'main verte paysage » ont réalisé ce travail de précision avec une grande application et le résultat est plus que satisfaisant. Les terrassements ont été réalisés par l'entreprise « Montvernay TP ».



Imbrication des troncs d'arbre

L'année 2012 verra, sur un secteur amont du Perroquet, le remplacement d'une buse sous dimensionnée par un pont cadre permettant ainsi de reconnecter l'ensemble du linéaire du Perroquet.



Confection des seuils en bois

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est-ce que le débit réservé sur un ouvrage ?

L'hiver et le printemps 2011 ont été particulièrement atypiques du point de vue hydrologique : une pluviométrie quasi-absente pendant plusieurs mois a très tôt abouti à une situation de sécheresse. Dans ce genre de situation critique, les perturbations provoquées par l'homme sur son environnement démultiplient les impacts sur les milieux naturels. Ainsi, tous les ouvrages construits en travers d'un cours d'eau (seuils, digues, barrages), peuvent, s'ils ne sont pas appropriés, assécher complètement la partie aval des rivières.

C'est pour cette raison que la réglementation a instauré la notion de « débit réservé ». Le débit réservé est le débit que tout ouvrage construit en travers d'un cours d'eau doit laisser transiter à son aval, quelles que soient les conditions. Ce débit réservé doit correspondre au débit minimal garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans le cours d'eau.

Il ne peut pas être inférieur au dixième du débit moyen du cours d'eau. En période de sécheresse, lorsque le débit entrant dans la retenue est très faible, c'est l'ensemble du débit entrant dans un barrage qui doit en sortir sans être stocké. De la même façon que cette règle du débit réservé



Barrage de Joux - été 2011

s'applique aux barrages hydroélectriques (par exemple sur le Rhône), elle s'applique au barrage de Joux et à l'ensemble des retenues d'eau en travers de cours d'eau. Sur la retenue de Joux, elle a été mise en place durant l'été 2010, permettant ainsi au tronçon aval de la Turdine d'être en eau toute l'année.

OBSERVATOIRES, INDICATEURS : MESURER L'IMPACT DES ACTIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

La mise en œuvre d'un programme d'actions tel que le contrat de rivières Brévenne-Turdine vise un objectif de restauration globale des milieux aquatiques. L'aménagement d'un seuil par exemple, ne vise pas uniquement une amélioration piscicole mais vise bien une restauration globale du tronçon : qualité des eaux, transit des sédiments, fonctionnement biologique du milieu... Cependant, même si l'objectif est louable, il convient d'essayer de mesurer réellement l'impact des actions sur l'état général des milieux aquatiques. C'est dans ce but que plusieurs « observatoires » ont été mis en place par le SYRIBT : il s'agit de mesurer l'état des milieux pour avoir une idée de leur évolution.

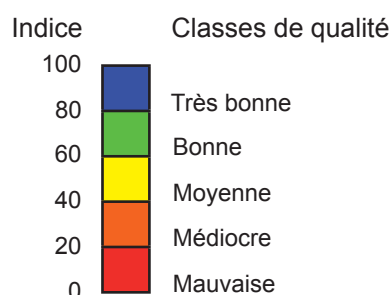


Qualité de l'eau, comment ça marche ?

L'indicateur le plus évident de l'état des milieux aquatiques est l'analyse de la qualité de l'eau. Ceci est assez familier à chacun de nous, car nous avons régulièrement connaissance d'analyses de ce type dans notre vie courante : eau potable, eaux de baignade, etc. Pour les cours d'eau, l'analyse se décompose en deux grandes familles : l'analyse physico-chimique et l'analyse hydrobiologique.

L'analyse de la qualité physico-chimique porte, comme son nom l'indique, sur des paramètres physiques (la température, le pH, la turbidité*) et des paramètres chimiques (phosphore, azote, nitrates). Les analyses physiques sont réalisées sur le terrain, sur le lieu du prélèvement d'eau, alors que les analyses chimiques sont effectuées en laboratoire.

L'analyse de la qualité hydrobiologique consiste à prélever dans le cours d'eau un échantillon de « petites bêtes » présentes dans les sédiments, sous les pierres, sur le fond du lit... Elles sont ensuite triées et identifiées en laboratoire (méthode de l'IBGN*). Leur nombre, leur répartition, les espèces présentes, donnent une indication précise de la qualité du milieu dans lequel elles vivent. Par exemple, si une espèce très sensible à la pollution est très bien représentée, cela indique que le milieu dans lequel elle vit est peu perturbé et de bonne qualité. La compilation et l'étude de toutes ces analyses aboutissent à l'attribution d'une note entre 0 et 100 et d'une classe de qualité symbolisée par une couleur :



Prélèvements pour analyse de la qualité

Ceci permet ensuite de faire des cartes retraçant l'évolution de la qualité sur des années différentes. Les analyses sont réalisées sur un même point à des périodes de l'année différentes (en principe 1 analyse par saison), pour tenir compte de l'évolution de certains paramètres au cours de l'année.

Il est à noter que les analyses d'eau sont fréquemment complétées (c'est le cas sur Brévenne-Turdine) par des analyses de sédiments, dans lesquels on peut rechercher des métaux (cuivre, plomb, zinc) ou des micropolluants comme les PCB.

Les premiers résultats de l'observatoire de la qualité des cours d'eau du bassin versant Brévenne-Turdine montrent une amélioration globale de la qualité, même s'il reste encore de nombreux points noirs. Le paramètre le plus déclassant pour la qualité du bassin Brévenne-Turdine reste le phosphore, dont l'origine peut être agricole (fertilisation des sols) ou domestique (produits d'entretien, rejets des toilettes, des eaux ménagères).

DÉFINITIONS

Turbidité : la turbidité mesure le caractère plus ou moins trouble d'une eau.

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé : méthode scientifique visant à analyser la qualité des cours d'eau par l'étude des populations d'invertébrés présentes.



Pêche électrique

La faune piscicole comme indicateur de la santé des milieux

Afin de pouvoir quantifier l'impact des actions du contrat de rivières Brévenne-Turdine sur la qualité des milieux aquatiques, quoi de plus logique qu'un sondage de ses résidents ?

Les communautés de poissons étant peu loquaces, le suivi s'effectue par pêche électrique, tous les 2 ans, sur 20 stations représentatives du bassin.

Les secteurs prospectés sont exactement les mêmes une fois sur l'autre (entre 40 et 160 mètres de long), et après quelques prises de mesures, les poissons sont relâchés. Cette méthode quasi exhaustive, permet de comptabiliser et de déterminer l'ensemble des poissons du secteur inventorié. En parallèle, la température de l'eau, facteur prépondérant dans la répartition des espèces aquatiques, est observée de manière continue à l'aide de 20 sondes enregistreuses, entre les mois de juin et septembre.

Enfin, des prospections nocturnes des cours d'eau sont effectuées afin de localiser et de quantifier les populations d'écrevisses à pieds blancs.

L'ensemble de ces suivis est assuré de manière méticuleuse par la cellule technique de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Rhône.

Une première synthèse des mesures 2008 et 2009, faisant office d'état initial par rapport au contrat de rivières, a été remise au Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine. Le constat est mitigé :

- La température des cours d'eau, particulièrement celle des deux axes principaux que sont la Brévenne et la Turdine, dépasse, dans 40 % des périodes étudiées, les



Biométrie

19°C considérés comme la limite de stress physiologique pour la truite fario.

- Les peuplements piscicoles sont composés majoritairement d'espèces tolérantes aux températures élevées. La truite fario, espèce repère, est globalement sous-représentée en nombre d'individus et en poids total. Sur certains cours d'eau tels que le Tullin dans sa partie aval ou le Contresens à Sourcieux-les-Mines, aucun poisson n'a été recensé.

- Les populations d'écrevisses à pieds blancs se concentrent sur les affluents de la Brévenne et les têtes du bassin de la Turdine. Les linéaires colonisés sont globalement faibles et les communautés sporadiques.

Cependant, des données similaires de 1985 ont été comparées avec celles de 2008/2009 et mettent en évidence une nette amélioration.

Ainsi, les replantations régulières de ripisylve, permettant de maintenir un ombrage suffisant sur le cours d'eau, l'aménagement des seuils afin de restaurer la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments, la rénovation des stations d'épuration, sont autant de leviers permettant d'expliquer l'amélioration de cette situation.

Les espèces aquatiques sont des indicateurs fiables de la qualité du milieu dans lequel elles vivent. Les populations répondent à l'évolution de la quantité d'habitats, de la nourriture disponible, de la qualité de l'eau. Les sondages se poursuivront jusqu'en 2014, année d'achèvement du contrat de rivières, et permettront de quantifier l'impact des actions mises en œuvre sur la faune aquatique et, plus globalement, sur les milieux aquatiques.

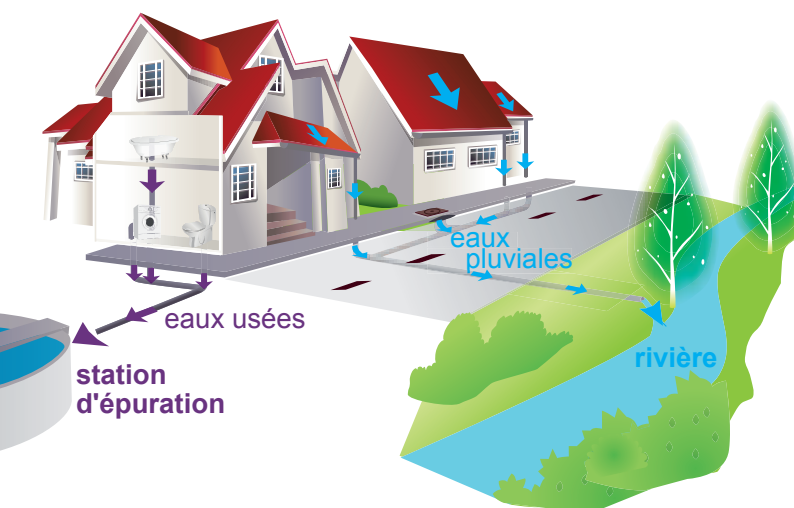
À LA LOUPE

Indicateurs et bilan du contrat de rivières

Le déroulement du contrat de rivières Brévenne-Turdine est ponctué par un suivi très fin de son avancement, mais aussi de l'impact des actions sur les milieux aquatiques. En particulier, les partenaires financiers principaux que sont l'Agence de l'Eau et la Région Rhône-Alpes, veulent savoir s'il y a un « retour sur investissement », et si les subventions accordées aboutissent réellement à une amélioration de l'état des milieux. C'est ainsi que de nombreux indicateurs sont renseignés régulièrement pour essayer de « mesurer les résultats ». En voici quelques exemples : taux de conformité des stations d'épuration du bassin versant, évolution de la surface des zones humides du bassin versant, linéaire de cours d'eau rendu favorable au développement de la faune, etc. Le contrat de rivières Brévenne-Turdine arrivant à mi-parcours à la fin de l'année, un premier point de bilan va pouvoir être effectué. Il ne faut cependant pas oublier que les actions menées n'ont pas un effet immédiat sur l'environnement. On retrouve par exemple dans les eaux des pesticides interdits depuis plus de 10 ans... la nature a besoin de temps pour se reconstruire...

EAUX PLUVIALES, mode d'emploi

Le sous-sol de nos villages et de nos villes est un dédale de réseaux en tous genres. Parmi eux, le réseau d'eaux pluviales est méconnu. Pourtant, mal l'utiliser peut avoir des conséquences importantes pour nos cours d'eau.



9

A quoi sert le réseau d'eaux pluviales ?

Le réseau d'eaux pluviales a pour but principal de récolter les eaux de ruissellement générées par l'urbanisation et de les acheminer hors de l'agglomération à un point de rejet dans le milieu naturel (cours d'eau). Les toitures, les voiries, les espaces aménagés (places, parkings, cours, etc.) possèdent le plus souvent un revêtement imperméable, qui, par temps de pluie, n'infiltrer pas les eaux. Afin d'éviter des ruissellements gênants, ces eaux de pluie sont recueillies dans des avaloirs, concentrées dans des tuyaux et rejetées dans un cours d'eau ou un réseau de fossés.

Quels problèmes peut-on rencontrer ?

Les réseaux d'eaux pluviales sont conçus pour recevoir des eaux peu chargées en polluants car ils comportent peu ou pas de traitement des eaux.

Ainsi, tout ce qui sera déversé, de façon accidentelle ou intentionnelle, dans un avaloir, sera dirigé vers le milieu naturel sans traitement. D'où un impact pouvant s'avérer particulièrement catastrophique sur les milieux naturels ! Par exemple, le déversement de restes de peintures, de désherbants, ou le lavage d'une voiture dans la rue, pourront avoir de graves conséquences, allant jusqu'à des mortalités de poissons.

Le problème de l'affluence trop importante d'eau en cas de pluie intense, pouvant créer des débordements localisés, peut aussi se poser. Ce problème découle de l'augmentation exponentielle des surfaces imperméabilisées depuis plusieurs décennies, les réseaux n'étant pas forcément à l'origine dimensionnés en conséquence. C'est pour y remédier que de plus en plus de règles d'urbanisme imposent une rétention d'eau à la

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il y a fréquemment une confusion entre les réseaux d'eaux pluviales, dont on peut voir les bouches (ou avaloirs) à l'air libre dans les rues, et les réseaux d'eaux usées, qui souvent ne sont pas visibles et auxquels on n'accède qu'en soulevant des tampons. Parfois cependant, les eaux pluviales rejoignent le réseau d'eaux usées : on parle alors de "réseau unitaire". Les réseaux unitaires concernent le plus souvent les centres anciens des agglomérations.



Bouche d'eaux pluviales

Grille d'eaux pluviales



Tampon d'eaux usées

LE SAVIEZ-VOUS ?

La rétention n'est pas la même chose que la récupération des eaux de pluie. La récupération des eaux de pluie, en principe pour l'arrosage, fonctionne avec une cuve fermée, et l'objectif est que cette cuve soit le plus souvent pleine. En revanche, la rétention se fait par une cuve qui possède un débit de fuite, le but étant de faire « tampon » : l'arrivée massive d'eau pendant l'épisode pluvieux est emmagasinée et restituée progressivement à l'environnement.

parcelle. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation Brévenne-Turdine imposera prochainement des règles strictes en la matière pour toutes les nouvelles constructions.

BONS CONSEILS

Ne jetez rien dans les bouches d'eaux pluviales, car tout se retrouve ensuite directement à la rivière : restes de désherbants, peintures, huiles de vidange, etc. Tous ces produits doivent être emmenés en déchetterie où ils pourront être traités et/ou éliminés.

Ne lavez pas votre voiture dans la rue : les hydrocarbures dus aux gaz d'échappement partent directement au cours d'eau. Les stations de lavage des véhicules sont conçues pour débarrasser l'eau de toutes les matières polluantes pour la nature avant le rejet.

Pour une nouvelle construction ou un nouvel aménagement, pensez à la gestion des eaux pluviales bien en amont du projet. De nombreuses solutions existent : cuve de rétention enterrée, revêtements perméables pour des parkings, bassins paysagers enherbés, etc. Plus l'anticipation sera grande, moins cette gestion sera contraignante pour le constructeur.

DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS



Le PPRI Brévenne-Turdine (cf. p.2) imposera à toutes les communes, lorsqu'il sera approuvé, de réaliser un plan de zonage des eaux pluviales dans les 5 ans. Plusieurs communes l'ont cependant déjà effectué, ou sont en cours d'étude de ruissellement sur leur territoire. Ainsi, les communes de Pontcharra-sur-Turdine, Saint-Forgeux, Sourcieux-les-Mines, Nuelles, Sain-Bel, et d'autres encore, ont franchi le pas et souhaitent mener une vraie réflexion sur la gestion des eaux de pluie à l'échelle de leur territoire.

Le plan de zonage des eaux pluviales permet à une commune de cerner les zones où sont produites les eaux pluviales (et où l'on va tenter de les faire infiltrer ou de les retenir), les zones de transit du ruissellement, et les zones de stockage des eaux pluviales. En fonction de ce zonage, l'objectif est de trouver des solutions techniques pour résoudre les dysfonctionnements récurrents sur la commune : bassins de rétention, tranchées d'infiltration, chaussées drainantes, rétention d'eau à la parcelle... de nombreuses solutions existent.

10

CÔTÉ JUNIOR

Bibost les pieds dans l'eau

Dans le cadre du contrat de rivière, le SYRIBT propose chaque année des animations pédagogiques sur le thème de l'eau, principalement pour le public scolaire (Ricochets s'en est régulièrement fait l'écho).

Depuis deux ans, l'office de tourisme du pays de l'Arbresle a inscrit au programme de ses "mercredis découvertes", proposés en période estivale, une sortie au bord de l'eau à destination d'un public plus familial : « Bibost les pieds dans l'eau ». Il a donc naturellement associé à cette initiative le Syndicat de rivières.

Pour les personnes participantes, cette sortie est l'occasion de découvrir, après une courte randonnée, un lieu plein de charme en bordure du ruisseau du Conan. Petits et grands prennent plaisir, le temps d'un après-midi, à observer le cours d'eau en compagnie des animatrices et techniciens de rivière. Ils ont ainsi pu admirer une truite fario dans un trou d'eau au pied de la cascade, scruter le lit de la rivière grâce à un bathisquepe, reconnaître les différents invertébrés qui vivent dans le cours d'eau ou tester l'énergie hydraulique avec les moulins mis à disposition.

Ces sorties sont également très propices aux échanges et aux discussions entre les différents participants, que ce soit pendant le temps de la randonnée (à l'aller comme au retour), les pieds dans l'eau, ou au moment d'un goûter bien mérité et d'une dégustation de produits locaux proposée par le correspondant local de l'office de tourisme. Un vrai délice...





117, rue Passemard - BP 41
69592 L'Arbresle cedex

Tél : 04 37 49 70 85 - Fax : 04 37 49 70 94

RICOCHETS N°10

Journal édité par le SYRIBT

Directeur de la Publication : Paul Perras
Comité de Rédaction : Commission Communication du
Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine
Création-conception : TV and CO communication
Mise en page : TV and CO communication
Impression : Imprimerie des Monts du Lyonnais
Tirage : 33 500 exemplaires
ISSN n°2104-1067



Journal imprimé sur papier 100 % recyclé



Rhône Alpes Région